

Autorisation d'intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) ENCADRANT

Objectifs

- Appliquer les règles liées à la réforme anti-endommagement.
- Respecter les procédures administratives liées aux travaux de réseaux.
- Identifier les différentes typologies de réseaux et adapter les techniques de travaux selon les risques et les prescriptions en vigueur.
- Appliquer les mesures de prévention et d'arrêt de travaux.

Public Visé

Cette formation s'adresse à tous salariés de l'entreprise de travaux intervenant en encadrement d'équipe sur des chantiers privés ou publics (chef de chantier, conducteurs de travaux ...)

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

- Etre âgé de 18 ans minimum,
- Maîtriser le français (oral et écrit),
- Utiliser une tablette,
- Recyclage obligatoire tous les 5 ans.

Parcours pédagogique

Contexte de la réforme et de l'AIPR :

Cas d'accident

Rôles et missions et responsabilités des différents acteurs

Le guichet unique

Rappel de la réglementation :

Code du travail

Code de l'environnement

Les décrets

Les guides techniques et fascicules

Procédures administratives :

Les acteurs, qui fait quoi ?

DT et DICT

Compte rendu de marquage

Constats contradictoires et d'arrêt

Avis de travaux urgent

Exercice de mise en application sur le guichet unique

Les typologies de réseaux et les risques en cas d'endommagement :

Caractéristiques des réseaux

Moyens d'identification d'un réseau (grillage avertisseur, affleurant)

Classes de précision

Rappel des règles de cartographie, topographie (échelles, altimétrie, planimétrie...)

Repérage et Précision de localisation

Règles de marquage – piquetage

Règles de l'art lors des travaux à proximité des réseaux :

Terrassement avec engins

Terrassement manuel ou mécanique avec des outils de chantier

Travaux sans tranchée

Règles de précaution

Sécurité et consignes en cas d'incident ou d'accident

Les + métier

Préparez votre examen de l'AIPR en tant qu'encadrant La réforme anti endommagement impose depuis 2015 aux encadrants d'équipe de travaux publics ou privés (chefs d'équipe, conducteur de travaux, etc...) d'être titulaire de l'AIPR. Cette formation vise à faire acquérir les

HAUTEUR ET SECURITE - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76 12 00809 12

HAUTEUR ET SECURITE

9 PLACE DE BAUMAS - 12100 CREISSELS

Tél. : 05.65.69.62.64 - Site internet : www.formation-hauteur-securite.fr - e-mail : contact@hauteur-securite.fr
SCOP SAS au capital de variable - N° Siret : 802 385 864 00029 - Code NAF : 8559A

compétences nécessaires au passage du test en ligne et à l'obtention de l'AIPR.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

Appliquer les obligations et responsabilités des différentes parties prenantes.

Sécuriser les biens et les personnes en choisissant les bonnes pratiques anti-endommagement des réseaux.

Méthodes mobilisées

Moyens :

- Salle de formation,
- Projection de vidéo pour le support pédagogique de formation,
- Vidéo projecteur,
- Tablette,
- Livret de formation,

Méthodes :

- Participative,
- Active,
- Apprentissage théorique,
- Evaluation des acquis à la fin de la formation.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur expérimenté et habilité

Méthodes d'évaluation

- Passage de l'examen QCM AIPR Niveau Encadrant,
- Attestation de formation,
- Livret pédagogique.

Durée de validité : 5 ans

Modalités d'accessibilité handicap

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous consulter pour vous présenter les modalités d'accès

Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : **Nous consulter**

Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

Effectifs

De 3 à 8 Personnes



Contactez-nous !

Vanessa BOUCHEREAU
Assistante Formation

Tél. : 0630500759
Mail : vanessa@hauteur-securite.fr